



CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 20 JUIN 2024

COMPTE-RENDU

Le 20 Juin 2024, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 18h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole SÉGALEN-HAMON, Maire, suivant convocation du 14 juin 2024.

Date d'affichage de la convocation : 14 Juin 2024

Date d'affichage du compte-rendu : 26 Juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 23

Présents : Nicole SÉGALEN-HAMON, Alban LE ROUX, Marion PICART, Jean-Baptiste PATAULT, Caroline DANIEL, Alain DUIGOU, Catherine MÉVEL-BOUCHERY, Corinne GRINCOURT, Philippe AUZOU, Christophe REBUFFAUD, Vanessa LENOIR, Yann CASTELOOT, Yannick BIHAN, Yann HAMON, Nolwenn HERVET, François de GOESBRIAND, Jacques AUTRET, Léonie SIBIRIL, Céline PAUCHET.

Avait donné procuration : Laurence GUÉVEL à Nicole SÉGALEN-HAMON, Yannick LABREUCHE à Corinne GRINCOURT, Marion QUÉRÉ à Alban LE ROUX, Jean-Yves BRIANT à Céline PAUCHET

Secrétaire de séance : Vanessa LENOIR

Assistaient également : Annie SALIOU, Morgane SALAUN

Le compte-rendu de la séance du 02 Mai 2024 est adopté à l'unanimité.

1. SEM des Pays de Morlaix : mali de liquidation de la SEM des Pays de Morlaix

Monsieur Alain DUIGOU expose :

La Commune de Carantec a décidé de ne pas renouveler la Délégation de Service Public d'exploitation du golf dont la SEM des Pays de Morlaix est titulaire.

En accord avec Morlaix Communauté et en tant qu'actionnaires principaux, il a été décidé d'arrêter le portage de cette activité par la Société d'Economie Mixte et par des fonds provenant largement du secteur public afin de laisser place à l'initiative privée.

Le 29 mars 2024, l'assemblée générale de la SEM a voté sa liquidation à la date du 17 mai 2024 et a nommé son Président en tant que liquidateur.

A ce titre, ce dernier a procédé à la vente des actifs (vente du pitch and putt, cession de la Licence IV, cession de divers biens mobiliers) pour un montant total de 207 000 €.

Cependant, compte tenu des prêts encore en cours auprès du Crédit Agricole pour lesquels la Ville de Carantec et Morlaix Communauté se sont portées garantes, du paiement des créanciers ainsi que des employés tant pour les derniers salaires que pour les indemnités de licenciement, l'ensemble des sommes récoltées au titre de la liquidation des actifs ne suffit pas à combler le passif qui s'élève à 300 000 €

Il en résulte un mali de liquidation qui devra être pris en charge comme suit :

- Morlaix Communauté : 165 000 €

- Mairie de Carantec : 135 000 €

Monsieur Philippe AUZOU souligne qu'avec ce mali de liquidation, c'est un montant de 371 000 € qui aura été dépensé sur les trois derniers budgets pour boucher le trou du golf. On peut le comparer à 2000 mètres d'effacement de réseaux ou à l'isolation du Forum. L'addition est lourde.

En qualité d'administrateurs, M. Alban LE ROUX, Alain DUIGOU, Catherine MEVEL-BOUCHERY, Yann CASTELOOT, Yannick BIHAN, et en qualité d'actionnaires François de GOESBRIAND et Jacques AUTRET ont quitté la salle et n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 13 juin 2024, après en avoir délibéré par 19 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, le Conseil Municipal :

- Approuve ces dispositions ;
- Autorise le versement du mali de liquidation à hauteur de 135 000 € ;
- Autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à la gestion de ce mali
- Donne son accord pour ouvrir les crédits ainsi qu'il suit

Dépenses de fonctionnement			
Article	65888	Mali SEM	(+) 135 000 €
Article	60612	Energie Electricité	(-) 55 000 €
Article	023	Virement à la section d'investissement	(-) 80 000 €

Dépenses d'investissement			
Article	2315	Travaux promenade Kelenn	(-) 50 000 €
Article	21828	Achat minibus	(-) 30 000 €
Sous-Total ...			(-) 80 000 €

Recettes d'investissement			
Article	021	Virement de la section de fonctionnement	(-) 80 000 €

2. Projet de rénovation de la Maison du gardien de phare de l'île Louët et de ses abords:

Madame Catherine MÉVEL-BOUCHERY expose :

Avant de présenter le nouveau plan de financement, il convient d'apporter des précisions pour expliquer le coût du projet et les raisons de l'augmentation de 111 000 € par rapport au projet approuvé en mars dernier. Il faut savoir que tous les coûts sont majorés de 30% en raison de l'insularité du projet et que certaines enveloppes sont affectées aux abords et à l'assainissement. Elle rappelle les engagements pris par la commune dans la convention signée avec le Conservatoire du Littoral. Elle souligne également que dans le financement de ce projet, où le coût est certes élevé, il convient de tenir compte des loyers encaissés, de l'ordre de 47 000 € en 2023.

Elle rappelle que par une délibération du 21 mars dernier, le Conseil Municipal a approuvé le projet de rénovation de la maison du gardien de phare de l'île Louët ainsi qu'il suit :

DÉPENSES	Coût HT	TTC
Travaux	330 000 €	396 000 €
Aménagements intérieurs cuisine	20 000 €	24 000 €
Mobilier équipement	15 000 €	18 000 €
Aménagement paysagers côté potager	3 000 €	3 600 €
Rambarde entre maison et potager	15 000 €	18 000 €
Préservation des bâtiments magasins à huile	18 000 €	21 600 €
Honoraires	39 000 €	46 800 €
Divers SPS contrôle technique	5 000 €	6 000 €
Divers imprévus	20 000 €	24 000 €
TOTAL	465 000 €	558 000 €

SUBVENTIONS DOTATIONS	HT	TTC
DSIL	48 000 €	48 000 €
Emprunt	417 000 €	417 000 €
Récupération TVA		93 000 €
TOTAL ...	465 000 €	558 000 €

Depuis la délibération du 21 mars des travaux complémentaires ont été chiffrés et sont dus à plusieurs problèmes identifiés : champignon découvert dans l'ancienne soue à cochons (WC, local batterie), rambarde et emmarchement suite à la tempête Ciaran, présence de plomb dans la peinture des cloisons en bois et des portes, mise en conformité du système d'épandage des eaux usées, augmentation des honoraires de l'architecte en raison de l'augmentation du coût du projet.

Le nouveau plan de financement est établi ainsi qu'il suit :

Dépenses	Coût HT	Coût TTC
Gros œuvre	124 275 €	149 130 €
Charpente	6 500 €	7 800 €
Couverture	12 350 €	14 820 €
Menuiserie extérieure	61 490 €	73 788 €
Menuiserie intérieure	54 970 €	65 964 €
Revêtement de sol	4 420 €	5 304 €
Peinture	6 760 €	8 112 €
Sous-total maison ...	270 765 €	324 918 €
Couverture	3 900 €	4 680 €
Sous-total magasin ...	3 900 €	4 680 €
Gros Œuvre	4 290 €	5 148 €
Charpente	16 250 €	19 500 €
Couverture	6 240 €	7 488 €
Menuiserie extérieure	18 720 €	22 464 €
Menuiserie intérieure	1 040 €	1 248 €
Revêtement de sol	7 540 €	9 048 €
Peinture	6 110 €	7 332 €
Sous total douche WC ...	60 190 €	72 228 €

Chauffage plomberie sanitaire	26 000 €	31 200 €
Electricité	32 000 €	38 400 €
Sous-total lots techniques ...	58 000 €	69 600 €
Travaux aménagements extérieurs	83 850 €	100 620 €
Sous-total Abords ...	83 850 €	100 620 €
Travaux Total ...	476 705 €	572 046 €
Mobilier équipement	15 000 €	18 000 €
Sous-total Mobilier équipement ...	15 000 €	18 000 €
Honoraires ARCHITECTE	58 000 €	69 600 €
Divers SPS contrôle technique...	7 000 €	8 400 €
Sous-total Honoraires ...	65 000 €	78 000 €
Divers imprévus	19 295 €	23 154 €
TOTAL	576 000 €	691 200 €
SUBVENTIONS DOTATIONS	HT	TTC
DSIL	48 000 €	48 000 €
Région Bretagne	50 000 €	50 000 €
FIM	50 000 €	50 000 €
TOTAL SUBVENTIONS ...	148 000 €	148 000 €
EMPRUNT	428 000 €	428 000 €
Récupération TVA		115 200 €
TOTAL ...	576 000 €	691 200 €

L'annuité d'un emprunt de 428 000 € sur 15 ans à 4% est de l'ordre de 37 500 €. En 2023, le produit des locations était de 47 000 € ce qui doit permettre de couvrir l'annuité d'emprunt. En fonction des subventions obtenues, le montant de l'emprunt pourra être ajusté.

Concernant la TVA, 115 200 €, conformément à l'article L1515-2 du CGCT, la commune récupère la TVA. Le 10^{ème} alinéa prévoit expressément qu'après signature d'une convention, les collectivités territoriales intervenant pour le compte du Conservatoire du Littoral sont éligibles au FCTVA.

Avant le vote Madame Catherine MÉVEL-BOUCHERY précise qu'il s'agit d'une estimation, que ce n'est pas un très gros chantier mais qu'il y a beaucoup de contraintes entre l'insularité, la protection des oiseaux.

Le débat est ouvert.

Monsieur François de GOESBRIAND se dit favorable à la rénovation de la maison dans ce site remarquable mais souligne que la recette du FIM n'est pas acquise et le prix au m² atteint 5 310 €. Il précise s'être déjà abstenu sur d'autres projets pour des raisons de coûts au m² et dit prendre la même position pour l'île Louët.

Monsieur Philippe AUZOU dit que c'est un beau projet, défendu de manière convaincante mais le prix à 5 500 € TTC le m² est très élevé. Il ajoute, ce n'est pas la maison du gardien de phare, c'est un château.

Monsieur Alain DUIGOU rappelle les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France qui augmente le coût global.

Monsieur François de GOESBRIAND fait remarquer que cela concerne bien la maison.

Monsieur Yann CASTELOOT fait remarquer qu'en effet le coût est non négligeable mais que cela reste un investissement à 8% de rentabilité.

Madame la Maire propose de passer au vote. Elle souligne que le choix a été fait de travaux pérennes de grande qualité pour ne pas y revenir tous les 6 ans.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 13 juin 2024, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 6 abstentions, le Conseil Municipal :

- Valide le projet et le coût de travaux ;
- Valide le nouveau plan de financement ;
- Autorise Madame la Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés.

3. Travaux d'aménagement du Musée Maritime

Monsieur Alain DUGOU expose :

Par une délibération du 18 janvier 2024, le Conseil Municipal a validé le projet d'aménagement du musée maritime dans le Forum et a autorisé Madame la Maire à lancer la consultation des entreprises. La consultation est en cours, la remise des offres est fixée au 05 juillet 2024.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 13 juin 2024, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer le marché après avis de la commission d'appel d'offres.

4. Travaux d'aménagement du Bureau d'Information Touristique

Monsieur Alain DUGOU expose :

Par une délibération du 18 janvier 2024, le Conseil Municipal a validé le projet d'aménagement du musée maritime dans le Forum et a autorisé Madame la Maire à lancer la consultation des entreprises. La consultation est en cours, la remise des offres est fixée au 05 juillet 2024.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 13 juin 2024, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 absences, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer le marché après avis de la commission d'appel d'offres de Morlaix Communauté qui reste compétente pour l'attribution du marché.

5. Travaux d'isolation thermique de l'espace André Jacq

Monsieur Alain DUGOU expose :

Par une délibération du 18 janvier 2024, le Conseil Municipal a validé les travaux d'isolation thermique de l'Espace André Jacq et a autorisé Madame la Maire à lancer la consultation des entreprises. La consultation est en cours, la remise des offres est fixée au 05 juillet 2024.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 13 juin 2024, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer le marché après avis de la commission d'appel d'offres.

6. Décisions modificatives budgétaires

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 13 juin 2024, sur proposition de Monsieur Alain DUIGOU, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de décisions modificatives du budget principal ainsi qu'il suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses

2315 -111	Travaux schéma de déplacement	(-) 28 000
2315 -111 (OS)	Travaux en régie schéma de déplacement	28 000
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT ...		0

FONCTIONNEMENT

Dépenses

605	Fournitures travaux en régie	22 000
6068	Plants service jardin	5 000
60681	Fournitures service jardin	5 000
6132	Loyers GOLF du 01/01/2024 au 17/05/2024 *	(-) 24 000
61521	Entretien terrain élagage dont suite tempête	10 000
61521	Entretien cour école primaire	5 000
615221	Entretien Bâtiment suite tempête	19 000
615228	Entretien autres équipements (cimetiè-re-tennis)	10 000
6172	Contrôle des bâtiments	10 000
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT ...		62 000

Recettes

73111	Contributions directes	18 000
75813	Redevance versée par les fermiers Golf du 01/10/23 au 17/05/24 **	(-) 14 000
75888	Remboursement assurance suite tempête	30 000
722 (OS)	Travaux en régie schéma de déplacement	28 000
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		62 000

7. Admissions en non-valeur Budget principal

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 13 juin 2024 sur proposition de Monsieur Alain DUIGOU, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve des admissions en non-valeur pour un montant total de 3 582,76 €, correspondant à des montants non recouvrés ou inférieurs aux seuils de poursuite par la perception depuis 2012 ;

- Approuve le montant de créances éteintes pour un montant de 1 687,40 €, correspondant à des liquidations judiciaires de 2019 et 2021 ;
- Autorise la décision modificative suivante :
 - + 1 600 € à l'article 6451 : créances irrécouvrables
 - + 1 700 € à l'article 6542 : créances éteintes
 - (-) 3 300 € à l'article 60612 : énergie

8. Admissions en non-valeur Budget mouillages

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 13 juin 2024 sur proposition de Monsieur Alain DUGOU, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve des admissions en non-valeur pour un montant total de 857,43 € correspondant à des montants non recouverts ou inférieurs aux seuils de poursuite par la perception depuis 2017.
- Autorise la décision modificative suivante :
 - (+) 900 € à l'article 6451 : créances irrécouvrables
 - (-) 900 € à l'article 673 : titres annulés

9. Avenant au contrat de bail avec la MAM concernant l'évolution des loyers

Une rencontre a lieu le 22 mai à la MAM à la demande des assistantes maternelles. Elles demandent une modification de l'indice de référence de leur loyer. Actuellement l'indice est l'ILAT (Indice Activités Tertiaires qui a évolué de + 5,55% au 1^{er} avril 2024). Elles demandent que l'indice soit désormais celui des loyers d'habitation qui a évolué de + 3,5% au 1^{er} avril 2024.

Monsieur François de GOESBRIAND donne un accord de principe mais considère qu'on n'y revient plus quelque soit l'évolution de l'indice. Il rappelle que le projet a été conçu pour trouver un autre usage si nécessaire.

Madame la Maire répond que c'est bien ce qui a été convenu. L'équilibre financier serait plus facile à trouver avec trois assistantes maternelles ce qui supposerait une extension.

Monsieur Alain DUGOU souligne que cela pourrait s'envisager dans l'avenir.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 13 juin 2024, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de ne pas augmenter le loyer au 1^{er} avril 2024 et de le maintenir à 683,10 € jusqu'au 30 mars 2025 ;
- Donne son accord pour autoriser Madame la Maire à signer un avenant modifiant l'indice de référence à compter du 1^{er} avril 2025 en retenant l'indice des loyers d'habitation.

10. Contrat d'alternance BPJEPS « Activités physiques pour tous » ES Carantec-Henvic – Ville de Carantec : convention de mise à disposition de personnel

Madame Marion PICART expose :

Afin de :

- Mutualiser les besoins de l'école de football à la recherche d'un nouvel entraîneur et la volonté de la mairie de Carantec de développer sa politique sportive, notamment à destination du jeune public
- Permettre aux enfants et adolescents de découvrir de nouvelles pratiques et sensibiliser aux risques liés à la sédentarité
- Renforcer l'équipe jeunesse de la commune
- Participer à la formation des éducateurs sportifs

Il est proposé de signer une convention avec l'ESCH (l'Etoile sportive Carantec Henvic) fixant les conditions de mise à disposition d'un animateur en contrat d'alternance BPJEPS « Loisirs Tous Publics » de septembre 2024 à juin 2025. Le portage et le tutorat sont à la charge de l'association Etoile Sportive Carantec Henvic

Il pourrait intervenir :

- Les jeudis et vendredis auprès des scolaires, dans le cadre d'un programme sportif sur la base de 5h30 par école soit 11heures par semaine sur 36 semaines soit 396 heures.
- En remplacement des saisonniers d'été pendant les vacances scolaires dans le cadre des Tickets jeunes soit 35 heures par semaine pendant 8 semaines soit 280 heures.

Monsieur Alban le ROUX a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

A la question de Monsieur Jacques AUTRET, Madame Marion PICART répond que le contrat est conclu par l'ESCH, car les associations bénéficient directement de subvention.

Vu l'avis favorable de la commission Culture, Enfance, Jeunesse, Sport et Education du 11 juin 2024 et de la commission des Finances du 13 juin 2024, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer la convention avec l'ESCH fixant les conditions de cette mise à disposition de leur animateur. Le cout moyen annuel maximum pour 10 mois est de 4 500 €.

11. Avis sur le projet de plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur de Morlaix Communauté

Madame la Maire expose :

La loi ALUR du 24 mars 2014 confie aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux. Elle a rendu obligatoire la mise en place d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDLSID) qui définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée de la demande locative sociale et à satisfaire le droit à l'information du demandeur.

Le plan vise en effet à apporter plus de transparence et une meilleure lisibilité dans le parcours des demandeurs en logement social et dans la gestion de leur dossier. Il vise également plus d'efficacité concernant le traitement des demandes et d'équité au travers du processus d'attribution des logements.

En plus d'une réponse réglementaire, le projet de PPGDLSID de Morlaix Communauté se donne pour objectif d'assurer la bonne coordination des différents acteurs sur le territoire et de faciliter leurs

missions respectives en mettant à disposition les outils nécessaires pour garantir une information harmonisée, claire et accessible aux demandeurs d'un logement social. Il est convenu avec l'ensemble des partenaires que le PPGDLSID soit positionné comme le document référence à l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus d'attribution d'un logement social.

De manière synthétique le document se structure de la manière suivante :

1. L'information délivrée au public et aux demandeurs
2. Le service d'information et d'accueil des demandeurs
3. L'organisation de la gestion partagée
4. L'organisation collective du traitement des demandes de ménages en difficulté
5. Les dispositifs spécifiques de gestion de la demande.

Le plan partenarial est établi pour 6 ans et fait l'objet d'un bilan annuel présenté en Conférence Intercommunale du Logement puis soumis à adoption du Conseil Communautaire de Morlaix Communauté.

L'élaboration du PPGDLSID s'est appuyé sur le diagnostic réalisé par l'ADEUPa, l'agence d'urbanisme Brest-Bretagne, dans le cadre du document d'orientations stratégiques et de la convention intercommunale d'attribution, documents validés en 2022. La diffusion d'un questionnaire et l'organisation d'ateliers en 2023 avec l'ensemble des partenaires ont permis de définir de manière concertée les grandes lignes du document en matière d'attribution de logements sociaux et d'information du demandeur.

Le projet de plan a été diffusé en amont de la Conférence Intercommunale du Logement du 24 mai 2024 et a fait l'objet d'une présentation synthétique pour validation lors de cette CIL.

Il doit être soumis à avis du Préfet et des communes de Morlaix Communauté, qui disposent d'un délai de deux mois à réception du projet à l'issue duquel, en l'absence de réponse, l'avis sera réputé favorable. À l'issue de cette consultation, le Conseil Communautaire de Morlaix Communauté sera amené à approuver le PPGDLSID et à le mettre en œuvre.

Monsieur François de GOESBRIAND demande quelle est la différence entre ce dispositif et la commission d'attribution des logements.

Madame Caroline DANIEL explique que la commission d'attribution est maintenue. C'est plus de transparence et une meilleure information du demandeur sur toute la procédure. Si les personnes viennent en mairie je ne les connais pas, maintenant oui.

Madame Nolwenn HERVET indique que les demandeurs en mairie n'ont pas toutes les informations. L'idée des lieux d'accueil dans les mairies qui le souhaitent, c'est que le demandeur puisse avoir un point d'accueil.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDLSID).

12. Ouvrage sur le château du Taureau

Monsieur Xavier MARCHAL, président de la Poterne rédige un ouvrage sur l'histoire de l'Ecole de Voile du château du Taureau intitulé « Souvenirs salés, L'histoire de l'école de Voile du Château du Taureau ». La diffusion de cet ouvrage illustré de 230 pages est prévue cet été à compte d'auteur.

La commission du 18 avril avait donné un avis favorable pour l'acquisition d'une vingtaine d'ouvrages. Vu l'avis favorable de la commission Culture, Enfance, Jeunesse, Sport et Education du 11 juin 2024 et de la commission des Finances du 13 juin 2024, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour :

- Acquérir 25 livres au prix unitaire de 14 €
- Allouer une subvention de 500 € à l'association de la Poterne pour l'aider à la publication de cet ouvrage.

13. Projet Terrains Kerrot : condition de la concertation

Sur proposition de Monsieur Alban le ROUX après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 absentions, le Conseil Municipal valide les conditions et le calendrier de la phase de concertation concernant le projet d'aménagement des terrains de Kerrot avec un premier atelier prévu le 24 juin. Une nouvelle délibération sera soumise au conseil municipal en septembre à ce sujet.

AFFAIRES DIVERSES

Madame la Maire informe que Carantec a obtenu via l'atelier Bivouac un prix du CAUE pour l'aménagement du Clouët. Elle félicite les services techniques pour leur participation à ce projet.